



## Compte rendu de la Réunion du vendredi 15 juin 2018

Convocation du 07JUIIN 2018

**Présents** : Mr MOULY Alain– Mr ROUSSEL Christian – Me GUERRERO Jeannine - Mr BARREAU Jean Guy - Mr STEENBERGEN Nils - Mr BOULET Bernard – Fraïsse Francis.

### Ordre du jour :

- 1 – Informations.
- 2 – Approbation du compte rendu de la séance précédente (16/04/2018).
- 3 – Hérault Ingénierie (délibération).
- 4 – Admissions en non valeurs (Délibération).
- 5 – Régularisation SIVOM suite (Délibération).
- 6 – Protection sociale du personnel (Annulé).
- 7 – Régime Indemnitare de Fonction de Sujétion de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP). Pour le personnel (Annulé).
- 8 – Questions diverses.

### **Début de la séance :**

Le quorum est atteint la séance débute à 18 heures.

Avant la séance Monsieur le Maire propose à l'assemblée de retirer les questions 6 et 7 par cause d'une étude insuffisante.

Et de rajouter les questions :

- 9 - Remplacé par Extension éclairage public.
- 10 - Remplacé par modification contrat d'assurance.

### **1 – INFORMATIONS :**

Un arrêté préfectoral du 14 juin 2018 déclare le syndicat intercommunal d'électrification dissous.

Un permis de construire complémentaire sur La Figuière a été déposé le 11/06/2018.

Une demande de subvention pour restaurer la route de Merlac a été déposée auprès du conseil départemental.

L'éclairage public alimenté précédemment en triphasé est passé en monophasé à une puissance de 1,2KW une modification du contrat a été signée.

### **2 – APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 16/04/2018 :**

Le compte rendu du conseil du 16/04/2018 envoyé à chacun des membres du conseil municipal est approuvé à l'unanimité des membres du conseil.

### **3 – HERAULT INGENIERIE :**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil qu'une agence technique départementale a été créée sous la forme d'un établissement public administratif. Cette agence aura la possibilité d'apporter aux collectivités qui la compose toute assistance d'ordre technique, juridique, ou financier. L'adhésion a un coût calculé notamment en fonction du nombre d'habitant. La commune de Rieussec de faible population n'aura pas de participation financière à verser car le montant de cette participation est inférieur à 200€.

Monsieur le Maire propose au conseil d'approuver les projets de statuts de règlement intérieur, l'adhésion à l'agence technique départementale... et d'établir une délibération en ce sens.

**Vote : A l'unanimité des participants cette délibération est adoptée.**

### **4 – ADMISSIONS EN NON VALEURS:**

Monsieur le Maire présente la liste des personnes qui sont redevables depuis plusieurs années à la commune. L'état des restes à recouvrer au 22 mai 2018 sur le budget principal et sur le budget de l'eau s'élève à 47,48 €. Les sommes à recouvrer sont faibles et inférieures au seuil de poursuite, Monsieur le Maire propose de les passer en non valeur au compte 6541/65. Le conseil délibère sur ces points.

**Vote : A l'unanimité des participants cette délibération est adoptée.**

### **5 – REGULARISATION SIVON SUITE :**

Monsieur le Maire donne lecture des différents courriers échangés entre la Mairie de Rieussec et le SIVOM du Marcory et notamment d'un titre de recette émis pour un montant de 8227€ en date du 17

mai 2018. La commune de Rieussec n'est plus au SIVOM du Marcory depuis le 31 décembre 2018. Monsieur le Maire décide de contester ce titre par le biais d'un recours gracieux et, le cas échéant, d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier. Le cabinet d'avocats CGCB est choisi.

Monsieur le Maire demande au conseil de l'autoriser à signer tous les actes afférents à ce recours.

**Vote : A l'unanimité des présents une délibération est adoptée afin de contester ce titre, de désigner le cabinet d'avocats CGCB pour représenter la commune et autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes afférents à ce recours.**

#### **6 – EXTENSION ECLAIRAGE PUBLIC:**

Monsieur le maire propose la pose de 2 lanternes supplémentaires :

- L'une à l'embranchement du Careiras.
- L'autre dans l'impasse du Minervois.

Le coût estimé est de 2712.55€, 2034.41 € à charge d'Hérault Energie, 678.14€ à charge de la commune. Le montant de la TVA sera réglé et récupéré par Hérault Energie.

Monsieur le Maire propose au conseil d'approuver la programmation des travaux.

**Vote : A l'unanimité des participants les travaux sont acceptés et une délibération est adoptée.**

#### **9 – MODIFICATION CONTRAT D'ASSURANCE :**

Monsieur le maire propose au conseil la résiliation de l'assurance souscrite auprès du groupe ALLIANZ afin de souscrire un contrat d'assurance auprès de la MAIF. Le cout de l'échéance de cette dernière étant très inférieur pour les mêmes garanties. Le conseil délibère.

**Vote : A l'unanimité des participants cette délibération est adoptée.**

#### **10 – QUESTIONS DIVERSES :**

Il a été demandé au conseil municipal de prendre une délibération interdisant sur la commune de Rieussec la pose de compteurs LINKY. Ne disposant pas suffisamment d'éléments sur ce sujet la proposition est ajournée et reportée à un prochain conseil.

**L'ordre du jour est épuisé la séance est levée à 19h30.**

**La secrétaire de séance ROUSSEL Christian**